

# CARNET DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT POUR TRAVAUX DE JOUR

**Ambulance.....144** 

**Police.....117** 

**Pompiers.....118** 

**Informations produits.....145** 

# Table des matières

1. PREMIERS SECOURS	p.4
2. LA SECURITE COMMENCE PAR...	p.5
3. L'ENVIRONNEMENT COMMENCE PAR...	p.6
4. COMPORTEMENT ET SECURITE	p.8
5. CHUTES, GLISSADES, TREBUCHEMENTS	p.10
6. MANUTENTIONS ET POSTURES DE TRAVAIL	p.13
7. PRODUITS DANGEREUX ET PICTOGRAMMES	p.17
8. RISQUES ELECTRIQUES	p.22
9. EQUIPEMENTS DE TRAVAIL – MACHINES	p.23
10. TRAVAIL EN HAUTEUR- ECHELLES	p.25
11. SITUATION CONFLICTUELLES	p.28
12. REMARQUES-OBSERVATIONS-NOTES	p.29

Carnet reçu par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_

# Introduction

Toute activité professionnelle entraîne des risques. Par risque, on entend la possibilité qu'un évènement indésirable (accident) se produise. Un accident est un évènement involontaire, provoqué par une action et/ou une situation dangereuse entraînant un dommage et/ou des blessures. Une situation et/ou une action dangereuse est donc la cause directe d'un accident.

L'ampleur d'un risque dépend de plusieurs facteurs : la nature du travail (avec des machines, des outils, des produits dangereux, ...), le degré d'information et de conscience du travailleur sur les risques de son travail, ses connaissances et sa compétence professionnelle (formation), l'environnement de travail (éclairage, température), etc. La plupart des accidents sont des accidents légers. Certains sont néanmoins des accidents graves. Chaque accident est un accident de trop et constitue une incitation à éliminer ses causes. La responsabilité de votre employeur et dans la mesure de vos possibilités, la vôtre aussi) est de prévenir les accidents et par conséquent les blessures, maladies, dégâts, qui en résultent.

Ce carnet de sécurité et d'environnement est sous forme résumée, il reste un aide-mémoire au travail. Il est destiné aux personnes travaillant la journée dans le domaine appliqué dans la société et a pour but de favoriser le bien-être de chacun afin de limiter au maximum les accidents, les sinistres et les aspects environnementaux.

# 1. Premiers secours

But : limiter les conséquences d'un accident et s'assurer que des lésions corporelles ne s'aggravent pas.

En cas d'accident corporel (tél. 144) ou d'incendie (tél. 118) :

## **SOYEZ PRECIS EN TELEPHONANT AUX SECOURS**

- ❖ Dire son nom et d'où on appelle
- ❖ Le type d'accident, les circonstances (combien de personnes, etc.)
- ❖ Adresse exacte du lieu de l'accident ?
- ❖ Qui est touché ? (état et nombre de victimes)
- ❖ Y a-t-il encore des risques ? (incendie, produits dangereux, etc.)
- ❖ En cas d'incendie : évacuer les locaux dans le calme en utilisant les escaliers et les issues de secours. Le cas échéant, actionner l'alarme.

## **CONDUITE GENERALE EN CAS D'ACCIDENT**

- ❖ Observer
  - Évaluer la situation
- ❖ Protéger
  - Éviter le sur-accident (éliminer tout risque de provoquer un nouvel accident)
  - Ne jamais déplacer la victime
  - Protéger la victime, notamment du froid (lui mettre une couverture)
- ❖ Alerter
  - En cas de doute, actionner l'alarme et/ou prévenir les services de secours (le médecin, le centre anti-poison) ou le secouriste du chantier
- ❖ Signaler
  - Tout accident doit être signalé à l'employeur

**SI VOUS ETES SECOURISTE :  
AGISSEZ SELON LA FORMATION QUE VOUS AVEZ RECUE**

## 2. La sécurité commence par...

### NETTOYER ET RANGER SON MATERIEL ET SON VEHICULE



Pour le transport du matériel, l'idéal est de prévoir une séparation (par exemple, une grille) entre la zone où se trouve le matériel et celle du compartiment conducteur et passagers.

Le matériel doit être fixé à l'intérieur du véhicule pour éviter qu'il ne se déplace (en glissant, en tombant, en roulant, etc.).

Si le matériel transporté dépasse la longueur du véhicule, les règles ci-dessous doivent impérativement être respectées :

- ❖ Pas de dépassement à l'avant, ni sur les côtés (en largeur) du véhicule
- ❖ Dépassement à l'arrière (entre 1m et max. 3m) avec un feu rouge
- ❖ Dépassement à l'arrière (max. 1m) avec un signal réfléchissant

**Ranger aussi dans nos locaux !**



# 3. L'environnement commence par...

**LES GESTES QUE VOUS FAITES CHAQUE JOUR  
ONT DES CONSEQUENCES ! FAITES-Y  
ATTENTION ET RESPECTEZ :**



❖ **LE TRI ET L'EVACUATION DES  
DECHETS**



❖ **L'ENERGIE**  
○ (à la fermeture des locaux : éteindre la  
lumière)



❖ **L'EVACUATION DES EAUX  
RESIDUELLES**  
○ (eaux sales)



❖ **LE DOSAGE DES PRODUITS**



# L'environnement c'est encore...



- ❖ **POSER UNE BANDE ABSORBANTE IMMEDIATEMENT** (en cas de déversement de produit liquide sur la chaussée). Ensuite de quoi, on a le temps d'aspirer le produit avec un aspirateur à eau, **AVANT** qu'il ne se mélange avec les eaux pluviales.



- ❖ **QUAND LA BENNE EST – PRESQUE - PLEINE**
  - Soyez responsables
  - Demandez à votre chef de faire le nécessaire pour commander une benne supplémentaire
  - Pour éviter qu'il y ait des déchets par terre (en cas de pluie, cela peut être très mauvais pour le sol !)
  - S'il y a un chantier à côté, avant le week-end, regardez s'il y a des déchets au sol... Si c'est le cas, mettez-les dans les containers ou poubelles

# 4. Comportement et sécurité

Le bon comportement au travail est essentiel pour tout le monde. Il est basé sur le respect mutuel entre le chef et les membres de son équipe.

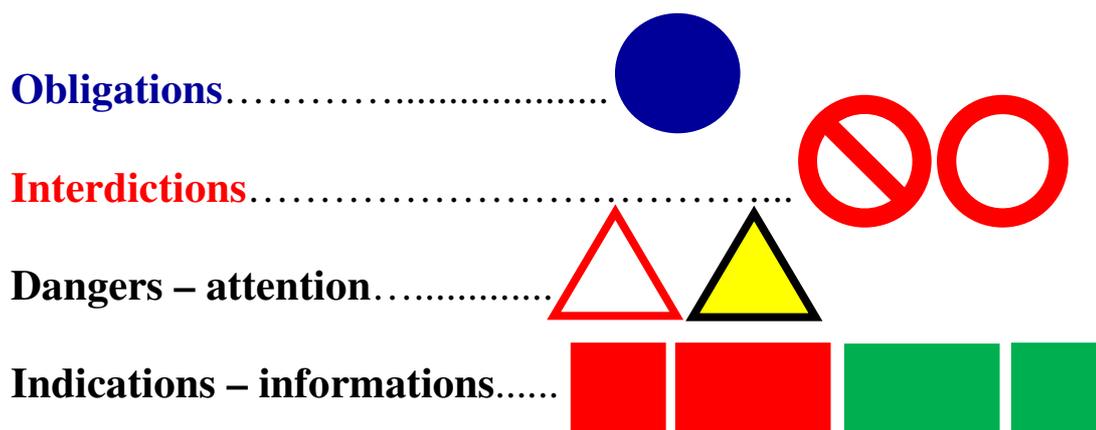
Un comportement irréprochable est essentiel pour garantir à nos clients une qualité constante de nos prestations et services.

N'hésitez pas à demander à votre responsable si vous avez un doute ou une question, lors d'un nettoyage, surtout si vous devez déplacer ou faire déplacer un objet par le client.

De même si vous n'êtes pas sûr-e du dosage d'un produit, il faut demander à votre responsable.

Souvent, le fait d'écouter son chef et ses collègues permet d'éviter des accidents ou autres erreurs et ennuis.

## COMPRENDRE ET RESPECTER LES PRESCRIPTIONS



# Comportement et sécurité

## EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I.)



### ❖ Les GANTS

- Lorsqu'il y a un risque chimique ou thermique (chaleur) ou des risques mécaniques (frottement – piquêre – coupure).



### ❖ Les LUNETTES

- Utilisées en cas de risque de projection de produit (toute opération de dosage, remplissage de flacon, pulvérisation, etc.)



### ❖ Les CHAUSSURES DE SECURITE

- De type S3, protection contre la chaleur, l'écrasement, le percement par-dessous, etc. Chaussures basses ou montantes.



### ❖ Le MASQUE

- Le masque est nécessaire pour vous protéger des substances dangereuses éventuellement contenues dans l'air que vous respirez ou lors de travaux de dépoussiérage (atmosphère de travail très poussiéreuse)



### ❖ Les BOUCHONS D'OREILLES ou CASQUE ou PAMIRS

- Le port de protections auditives est nécessaire chaque fois que vous travaillez avec du bruit. Qu'il provienne de votre machine (tondeuse, souffleuse, nettoyeur haute pression, etc.) ou d'une quelconque autre source (à côté d'une ligne de production industrielle, etc.).

# 5. Chutes, Glissades, Trébuchements

Les chutes, les glissades et les trébuchements sont les **causes les plus courantes d'accidents dans le secteur du nettoyage** (occasionnant fractures, contusions, entorses, hémorragies internes, etc.). Une grande partie de ces accidents peuvent être évités en prenant des mesures de prévention adéquates. Les principaux facteurs étant à l'origine des chutes, glissades et trébuchements, sont :

## LES SOLS

- ☹ Sols rendus glissants par les produits de nettoyage qui y sont appliqués : sols mouillés, savonnés, gras, parquets cirés...
- ☺ Nettoyer et sécher les sols immédiatement
- ☺ Porter des chaussures adaptées (fermées, sans talons excessifs, à semelles souples avec relief)
- ☺ Utiliser des panneaux ou des barrières pour avertir les autres du danger

## OBSTACLES FIXES OU PROVISOIRES

- ☹ Câbles (des machines de nettoyage, des équipements informatiques, ...)
- ☹ Machines
- ☹ Objets divers (caisses, outils, ...)
- ☺ Débarrasser au fur et à mesure les surfaces nettoyées
- ☺ Libérer les couloirs et lieux de passage
- ☺ Ne pas encombrer les surfaces et les passages avec des câbles d'alimentation, des matériels électriques, etc.

## LES ESCALIERS

- ☹ Escaliers mal éclairés, sans rampe ou avec une pente trop importante
- ☹ Escaliers avec nez de marches cassés ou en glissants
- 😊 Porter des chaussures adéquates
- 😊 Si l'escalier est couvert d'un tapis, s'assurer que celui-ci est bien fixé
- 😊 Eviter que l'escalier ne soit encombré par des objets
- 😊 S'informer et informer les autres de l'état des escaliers s'il y a danger
- 😊 Se tenir à la rampe (main courante)

## L'ECLAIRAGE – LA LUMIERE

- ☹ Eclairage insuffisant, surtout dans les escaliers et les passages
- 😊 Essayer de travailler avec un bon éclairage
- 😊 S'informer et informer les autres (travailleurs et responsables) de l'état de l'éclairage

## LA SIGNALISATION

- ☹ Défaut d'une bonne signalisation des zones dangereuses (croisement, passage, zones avec dénivellation)
- 😊 Connaître les panneaux de signalisation et les respecter

## LE TRAVAIL EN HAUTEUR

- ☹ Utilisation d'escabeaux improvisés (chaises, poubelles, etc.)
- ☹ Mauvaise utilisation de l'escabeau
- ☹ Faire de l'équilibre sur l'escabeau pour mieux atteindre une zone éloignée
- 😊 Ne pas improviser des escabeaux – prendre le temps d'installer un escabeau adéquat
- 😊 S'assurer que l'escabeau est en bon état et qu'il est bien posé sur le sol
  
- 😊 S'assurer que l'état du sol est optimal et qu'on porte des chaussures adéquates
- 😊 Ne pas faire de l'équilibrisme sur l'escabeau pour éviter de le déplacer

## LE TRAVAIL AVEC NACELLE

- ☹ Tomber de la nacelle si le panier bascule
- ☹ Se taper la tête contre des obstacles en hauteur (sous-toit, poutres, etc.)
- 😊 Utiliser la nacelle uniquement si l'on est titulaire du permis nacelle
- 😊 Toujours porter et fixer correctement le casque avec jugulaire et le harnais
- 😊 Toujours porter les chaussures de sécurité
- 😊 Bien signaler l'emplacement de travail (balisage d'une de sécurité)

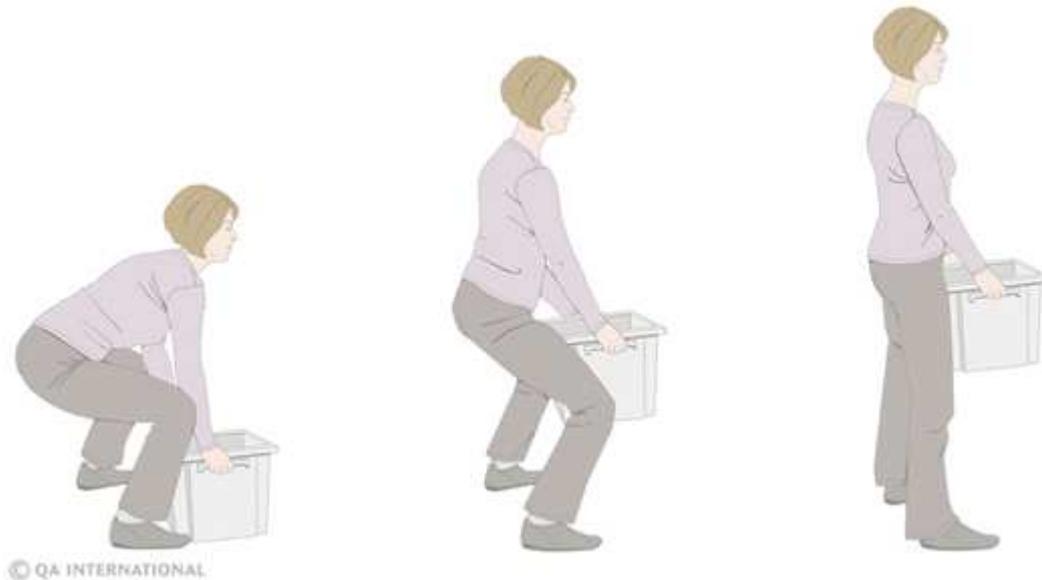
# 6. Manutention et postures de travail

La manutention est très fréquente dans le nettoyage : manipulation de poubelles, de sacs de déchets, transport manuel de machines (monobrosses, aspirateurs, ...), de produits, de matériels (outils de travail, escabeaux, seaux, bidons, ...), déplacement de meubles ou d'objets, etc. Vous êtes également amenés à faire des efforts dans des postures de travail statiques ou forcées et inconfortables pour les bras et le dos. Vous travaillez souvent en position debout avec des changements rapides et répétés de postures.

Vous devez marcher ou adopter une position accroupie, à genoux, dos droit, dos fléchi à 30°, 60° ou 90° selon l'espace dans lequel vous évoluez.

## COMMENT SOULEVER LES CHARGES ?

- ☺ Garder le dos bien droit, fléchir les genoux et faire le travail par les jambes
- ☺ Ecarter légèrement les pieds (largeur des épaules)
- ☺ Tenir l'objet à pleines mains
- ☺ Soulever l'objet les bras tendus vers le bas, aussi près que possible du corps
- ☺ Eviter de tourner votre corps lors du levage, du port et de la pose d'objets
- ☺ Déplacer vos pieds pour tourner



## Dos

- ☹ Une charge (poubelles, sacs ordures, bidons, machines) trop lourde
- ☹ Une charge encombrante et/ou difficile à saisir (sans prise, ou glissante)
- ☹ Une charge instable
- ☹ Manque d'espace libre pour soulever la charge correctement
- ☹ Charge à transporter sur de longues distances
- ☹ Soulever du poids dans des postures contraignantes (dos incliné, à genoux)
- ☹ Mauvaises habitudes
- ☹ Mal soulever une charge (surcharge soudaine du dos)
- ☹ Faux mouvements répétés (surcharges du dos répétées)
- ☹ Mauvaise attitude corporelle de longue durée (surcharge de longue durée)

- ☺ Avant de soulever la charge, évaluer son poids
- ☺ Si elle est trop lourde, se faire aider
- ☺ Si possible pousser et/ou faire glisser la charge au lieu de la soulever ou tirer
- ☺ Donner à son corps l'occasion de récupérer après l'effort
- ☺ Essayer de ne pas travailler trop longtemps dans la même position
- ☺ Travailler avec les jambes légèrement écartées en avant (ou latéralement)
- ☺ Les chaussures doivent pouvoir vous procurer un bon appui



# COU, COUDES, EPAULES, POIGNETS, BRAS, DOIGTS

- ☹ Travail répétitif (faire les mêmes mouvements plusieurs fois)
- ☹ Tâches qui demandent des mouvements répétés rapides
- ☹ Devoir travailler vite et de manière intense
- ☹ Postures inconfortables et rigides de la main, des bras, poignets et coudes
- ☹ Postures de travail avec un bras ou les deux bras au-dessus de l'épaule
- ☹ Postures contraignantes dues à des locaux exigus
- ☹ Outils lourds
- ☹ Outils inadaptés demandant des efforts supplémentaires pour les manier
- ☹ Machines (outils) qui vibrent beaucoup
- ☹ Machines qui demandent de la force pour les soulever et les déplacer
- ☹ Machines mal entretenues
- ☹ Pression constante des mains pour pousser les machines
- ☹ Pousser, soulever et déplacer beaucoup d'objets, meubles, etc.
  
- 😊 Dans la mesure du possible, varier les mouvements et les postures de travail
- 😊 Adopter les bons gestes et postures (jambes légèrement écartées, épaules le plus bas possible, travailler à une hauteur adaptée à votre taille, ...)
- 😊 S'informer des risques pour la santé du fait des mauvaises postures et mauvais gestes de travail
- 😊 Alternier les mains pour répartir la charge
- 😊 Si possible adapter vos machines / outils à votre propre corps
- 😊 Prendre les temps de repos pour effectivement se reposer
- 😊 Si le poste de travail demande beaucoup de gestes répétitifs, consulter le responsable pour la sécurité / santé au travail pour voir comment réduire ses effets négatifs sur la santé

## HANCHES, PIEDS, GENOUX

- ☹ Postures accroupies, penchées, debout plusieurs fois par heure provoquent des douleurs aux genoux
- ☹ Fléchissements fréquents des genoux
- ☹ Manque d'espace pour bien fléchir les genoux
  
- 😊 Si possible, varier les mouvements et les postures de travail
- 😊 Adopter les bons gestes et postures (travailler sur un genou ou en position à 4 pattes)
- 😊 S'informer des risques pour votre santé du fait des mauvaises postures et mauvais gestes de travail
- 😊 Prendre les temps de repos pour se reposer vraiment
- 😊 Si votre poste de travail est très répétitif, consulter votre employeur ou représentant santé / sécurité afin de réduire ses effets négatifs



## 7. Produits dangereux



Pendant les travaux de nettoyage, de nombreux produits chimiques sont utilisés. Ceux-ci sont des substances qui peuvent être dangereuses en provoquant des incendies ou des explosions, ou en portant atteinte à la santé et à l'environnement. Il faut donc apprendre à les connaître et s'informer des risques qu'ils entraînent.

**IL EST INTERDIT DE MELANGER PLUSIEURS PRODUITS !**

## Étiquettes

L'étiquetage réglementaire des substances et des préparations dangereuses est un moyen simple de s'informer et d'alerter sur les dangers liés à leur utilisation. Quand les produits sont transvasés dans d'autres récipients, l'étiquette doit être systématiquement reproduite. L'étiquette informe immédiatement sur le produit et permet d'éviter les confusions et les erreurs de manipulation.

## Fiches de Données de Sécurité (FDS)



## Pictogrammes

Tous les emballages, bidons et flacons doivent porter obligatoirement une étiquette. Celle-ci permet de connaître le produit et ses conditions d'utilisation. Sur les étiquettes, on trouve aussi des pictogrammes (symboles universels) qui informent des risques liés à l'utilisation du produit. **Il faut donc connaître la signification de ces pictogrammes !**



## **CORROSIF**

Peut provoquer de graves brûlures en cas de contact avec la peau ou les yeux. Susceptible d'endommager certains matériaux (p.ex. textiles). Nocif pour les animaux, les plantes et les matériaux organiques de toute sorte.

**Toujours porter des gants et des lunettes de protection pour utiliser le produit. Refermer soigneusement après usage.**



## **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**

Peut prendre feu au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, sous l'effet de la chaleur, au contact de l'air ou de l'eau. Susceptible de s'enflammer spontanément s'il n'est pas stocké correctement.

**Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Avoir un moyen d'extinction adapté à portée de main. Conserver le produit à la bonne température. Refermer soigneusement après usage.**



## **ATTENTION DANGEREUX**

Peut causer des irritations cutanées, des allergies, des eczémas ou une somnolence. Intoxication possible dès le premier contact avec le produit. Peut endommager la couche d'ozone.

**Eviter le contact avec la peau. N'utiliser que la quantité absolument nécessaire. Refermer soigneusement après usage.**



## DANGEREUX POUR LA SANTÉ

Peut endommager certains organes. Susceptible de porter gravement atteinte à la santé, immédiatement ou à long terme, de provoquer un cancer, d'endommager le patrimoine génétique ou d'affecter la fertilité ou le développement. Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

**Ne jamais ingérer, éviter tout contact inutile, penser aux effets nocifs à long terme. Refermer soigneusement après usage.**



## DANGEREUX POUR LE MILIEU AQUATIQUE

Peut nuire, en faibles quantités déjà, aux organismes aquatiques (poissons, insectes et plantes), immédiatement ou à long terme.

**Respecter les mentions de danger et les conseils de prudence figurant sur l'étiquette et suivre le mode d'emploi et les indications de dosage. Rapporter les produits entamés ou inutilisés au point de vente ou dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.**



## TRÈS TOXIQUE

Même en petites quantités, peut provoquer de graves intoxications ou entraîner la mort.

**Manipuler avec la plus grande prudence. Porter des protections telles que gants et masque lors de l'utilisation. Eviter toute mise en danger d'autrui. Refermer soigneusement après usage.**



## EXPLOSIF

Peut exploser au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, ou sous l'effet de la chaleur. Susceptible d'exploser spontanément s'il n'est pas stocké correctement.

**A utiliser uniquement par des experts ou du personnel spécialisé. Tenir compte de la température ambiante lors du stockage et de l'utilisation. Refermer soigneusement après usage.**



## COMBURANT

Peut provoquer un incendie ou attiser un feu. Libère de l'oxygène lorsqu'il brûle, requiert donc un moyen d'extinction du feu adapté. Il est impossible d'étouffer le feu.

**Toujours stocker à l'écart de matériaux inflammables. Avoir un agent extincteur à portée de main. Refermer soigneusement après usage.**



## GAZ SOUS PRESSION

Contient des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous. Les gaz inodores ou invisibles peuvent se disperser sans que personne ne s'en aperçoive. Les récipients contenant des gaz comprimés peuvent exploser sous l'effet de la chaleur ou s'ils sont déformés.

**Stocker à l'abri des rayons du soleil, dans un endroit bien ventilé (pas à la cave). Refermer soigneusement après usage.**



## 8. Risques électriques



Dans l'activité de nettoyage et d'entretien, on est confronté au risque d'accident électrique. Celui-ci est généralement provoqué par des machines, des équipements défectueux ou par une installation électrique défaillante ou encore par des négligences dans la manipulation.

Le risque électrique peut entraîner des conséquences dangereuses :

- **L'électrisation** : décharge reçue par le corps engendrant une tétanisation des muscles pouvant entraîner la chute de la victime
- **L'électrocution** : électrisation entraînant la mort par arrêt cardiaque
- **Des brûlures cutanées** : brûlures sur les zones ayant été en contact avec le courant électrique
- **Le feu** : surcharges ou courts-circuits pouvant être à l'origine d'incendies ou d'explosions

☹ Actionner des machines électriques avec les mains ou les pieds mouillés

☹ Travailler sur des sols mouillés

☹ Utiliser une machine sans connaître ses risques électriques

☹ Essayer de réparer soi-même une machine électrique

☹ Fils passant sous une mono-brosse

☹ Machines non-isolées ou mal isolées

☺ Vérifier la bonne maintenance des machines, son isolation

☺ Signaler à son responsable toute anomalie ou problème électrique

☺ Vérifier l'état des câbles, rallonges et prises

☺ Ne pas débrancher des appareils en tirant sur le câble. Tirer sur la prise en tenant la prise murale de l'autre main

☺ Disposer le câble sur une épaule au cours du travail

☺ Faire réparer les machines défectueuses par un professionnel

# 9. Equipements de travail

Par équipement de travail on entend toute machine, installation ou outil utilisé au travail. L'attention sera portée sur les risques liés à l'utilisation de machines comme la mono-brosse, la shampoineuse, l'auto-laveuse et d'appareils tels que l'aspirateur.

Les risques principaux sont les suivants :

- **Chocs** – mouvement de l'objet (ex. machine) vers la personne
- **Risques liés aux vibrations des mains et des bras**
- **Risques liés au bruit**
- **Chutes** (cf. page 10)
- **Maux de dos ou douleurs musculaires** (cf. page 13)
- **Risques électriques** (cf. page 22)

## CHOCS

☹ Des chocs avec des mono-brosses, par exemple, peuvent avoir lieu surtout au moment de démarrage

☺ Être attentif au moment de faire démarrer la mono-brosse

## VIBRATIONS DES MAINS ET DES BRAS

Il s'agit des vibrations des machines transmises à l'homme par les mains. Elles concernent essentiellement les mains et les bras. Les travailleurs principalement touchés sont ceux qui utilisent des mono-brosses. Les risques liés aux vibrations dépendent des caractéristiques des machines et de la durée de leur utilisation.

Les problèmes de santé rencontrés sont : picotements, engourdissements, diminution de la sensibilité du toucher, limitations des mouvements et douleurs au niveau des articulations de la main et du bras, mains ou doigts blancs ou bleus.

- ☹ Machines qui vibrent beaucoup
- ☹ Machines en mauvais état
- ☹ Utilisation prolongée de la mono-brosse (sans pause)

- ☺ Si possible, réduire le temps d'utilisation de la mono-brosse en effectuant d'autres tâches
- ☺ Garder tout le corps au chaud, surtout les mains
- ☺ Tenir la machine le plus légèrement possible pendant le travail (les vibrations sont moins grandes)
- ☺ Tenir la machine écartée du corps
- ☺ Veiller à ce que les machines soient bien entretenues
- ☺ Signaler au responsable tout problème technique
- ☺ Ne pas fumer (la nicotine rétrécit les vaisseaux sanguins des mains et des doigts et augmente les risques liés aux vibrations)

# BRUIT

Les bruits causés par des machines (souffleuse, tondeuse à gazon, etc.) sont dangereux pour l'appareil auditif (oreilles).

- ☹ Machines émettant > 88 dBA ou > 85 dBA en utilisation longue.
- ☹ Environnement de travail bruyant (chantier de construction, ...)
- ☹ >85 dBA pour femmes enceintes
- ☹ Sur-protéger et ne plus être capable d'entendre une alarme
  
- ☺ Toujours respecter les prescriptions en matière de protection de l'ouïe, notamment celles indiquées sur les machines (EPI obligatoires)
- ☺ Ne jamais exposer une femme enceinte à >85 dBA
- ☺ Proposer des améliorations à ses supérieurs dans le domaine de la lutte contre le bruit
- ☺ Parler des mesures de protection de l'ouïe avec ses collègues

## 9. Travail en hauteur

Est considéré comme exposé au risque de chute dans le vide, toute personne qui, depuis son niveau d'évolution, n'est pas protégée par un moyen de protection collective (rampe garde-corps de 90cm) de conception conforme à la réglementation en vigueur.

**Travaux entre 0 et 3 mètres au-dessus de l'aire d'évolution :**

- Utilisation chaque fois que c'est possible d'outils à manche long ne nécessitant pas de moyen de surélévation.

- S'il est fait usage d'échelles, celles-ci ne doivent pas dépasser 6 mètres. Elles doivent être placées de façon à ne pouvoir ni glisser, ni basculer, ni être déséquilibrées. Elles doivent être inclinées de façon telle que la distance du pied à la verticale passant par le sommet soit comprise entre le tiers et le quart de la longueur de l'échelle ( $70^\circ$ ).
- Lorsque les échelles sont placées sur un lieu de passage, elles doivent être balisées et gardées si nécessaire.
- Lorsqu'on utilise une échelle ou un escabeau, la longueur des manches des outils ne doit pas excéder 70cm.

### **Travaux entre 3 et 6 mètres au-dessus de l'aire d'évolution :**

- Il est à noter que l'échelle n'est pas considérée comme un poste de travail mais comme un moyen d'accès à un poste de travail. Des tolérances peuvent être admises pour les travaux courts (moins de 24h).
- Si possible, on recommande l'emploi d'escabeaux avec poste de travail protégé par un garde-corps ou l'emploi d'équipements de surélévation cités ci-après.



## **Travaux à plus de 5 mètres au-dessus de l'aire d'évolution :**

- A partir de 5 mètres, les travaux ne peuvent être réalisés qu'à l'aide des moyens de surélévation suivants (avec port obligatoire du harnais) :
  - Plate-forme Elévatrice Mobile de Personne (PEMP) – permis obligatoire (PEMP à ciseaux, articulée, camion nacelle jusqu'à 3.5t)
  - Chariot élévateur à contre-poids, chariot élévateur à mât rétractable, chariot élévateur à mât télescopique, transpalette électrique ou gerbeur (permis cariste obligatoire)
- Il appartient au responsable de vérifier que le matériel utilisé répond à la réglementation en vigueur et que les employés savent et peuvent l'utiliser en toute sécurité

## **Pourquoi une formation est-elle conseillée ?**

Selon réf.1520, l'art. 6 OPA (Ordonnance sur la Prévention des Accidents et maladies professionnelles), les personnes occupées dans une entreprise doivent être informées des risques auxquels elles sont exposées dans l'exercice de leur activité et instruites des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail. Elles doivent être répétées si nécessaire.

## **Qui est concerné ?**

Toute personne ayant 18 ans révolus, étant amenée à conduire occasionnellement ou en permanence un chariot élévateur ou PEMP, conformément à l'art. 6 OPA. Pour information, 80% des accidents sont dus à des erreurs de conduite. Ces accidents peuvent générer des coûts sur plusieurs années.

## **Les Travaux Acrobatiques**

A ce jour, quel que soit le travail utilisant ce système, aucune formation n'a été prévue pour les employés. Si des travaux de ce type devaient être effectués, ils seraient sous-traités à une entreprise spécialisée et agréée.

# 11. SITUATIONS CONFLICTUELLES



Dans le cadre du travail, il peut arriver que l'on se sente mal à l'aise, stressé, dénigré, moqué, réprimandé injustement ou que l'on soit en conflit avec un collègue ou un supérieur.

Ces situations peuvent faire naître des conflits. La plupart du temps, ils peuvent être résolus en parlant. Si cela ne peut pas être fait sur le lieu de travail, avec les principaux intéressés, alors vous pouvez vous adresser aux Ressources Humaines (= service du personnel).

*Dans ce cas, appelez sans tarder les RH (service du personnel)  
au tél. 022 – 999.99.72*

*ou passez au bureau RH (service du personnel) au siège à Gland  
pour expliquer la situation dans laquelle vous vous trouvez.*









# CTA SERVICES SA



GLAND	022 – 364 30 33	<a href="mailto:contact@cta-services.ch">contact@cta-services.ch</a>	Avouillons 8 1196 Gland
LAUSANNE	021 – 626 20 93		Rte de Lausanne 128 1052 Le Mont/Lausanne
FRIBOURG	026 – 422 39 14		Rte de Villars 101 1752 Villars-sur-Glâne
ZURICH	044 221 94 44		Grindlenstrasse 3 8954 Geroldswil ZH
LUGANO	091 630 60 15		Via d'Argine 11 6930 Bedano TI

[www.cta-services.ch](http://www.cta-services.ch)

